

## COMPTE-RENDU CTL DU 22/09/2015

Représentants de l'Administration : M.FORTE , Mme DESLANDES.

Experts nommés par l'Administration : Mme FORE, M. FRAYSSE et M. LEGRIS

Représentants du personnel : Sylviane RENAUD et Pierre OBLIN pour FO-DGFIP, ainsi que des représentants de la CGT et de Solidaires Finances Publiques .

Carine BEAUVOIS et Yannick COATANEA, secrétaires

Sylviane RENAUD a été désignée secrétaire adjointe.

Le CTL s'est ouvert à 9h30. Aucune déclaration liminaire n'étant lue, il est procédé à l'examen du premier point de l'ordre du jour.

### 1°) APPROBATION DU PV du CTL du 27 mars 2015 :

Ce PV a été approuvé à l'unanimité.

### 2°) RAPPORT D'ACTIVITE 2014 :

Après un préambule vantant non seulement la nouvelle présentation de ce document avec des couleurs pastel et des tableaux synthétiques, le grand changement concerne le paragraphe relatif aux ressources et aux moyens qui est priorisé !

Sur le fonds, cela ne change pas grand chose car, comme on a tous pu s'en rendre compte, les moyens humains sont toujours amputés d'année en année. Malgré tout, nous sommes encore en sureffectif avec un taux de couverture de 101, 07 %, incluant cependant des disparités puisque 8 emplois ne sont pas pourvus dans certains postes et services.

L'autre constat est le vieillissement des agents de la DDFiP 36 puisque plus de 50 % sont âgés de plus de 50 ans avec pour conséquence (selon le Directeur) les arrêts maladie qui représentent près de 50 % de l'absentéisme.

Même si la stabilité du nombre de jours d'arrêt maladie et d'écrêtements satisfait pleinement nos instances dirigeantes, ces statistiques rapportées à un nombre d'agents inférieur de 3 %, devrait plutôt les alerter, voire les inquiéter.

On peut noter que le budget 2014, après réajustements et abondements, s'est élevé à 1 636 668,00€ dont 10,3 % en investissement.

Il est difficile de vous faire, dans ce compte-rendu, le détail de l'activité 2014 des différents pôles métier. Vous pourrez en prendre connaissance puisque la Direction doit mettre ce rapport en ligne sur Ulysse 36.

Cependant, certains chiffres paraissent « surprenants » puisque, par exemple, il y aurait eu 41 millions d'euros de recouverts en plus en matière d'IS et 24 millions pour les droits d'enregistrement. Devant ces excellents résultats sans réel fondement, la Direction mène l'enquête...

Ce rapport indique que la convention avec le 92 en matière de CSP à distance a été reconduite pour une période de 3 ans. Ce qu'il ne dit pas, c'est que les dossiers transférés ne correspondent toujours pas aux critères convenus. L'explication serait que le département des Hauts de Seine ne dispose pas d'agents capables d'effectuer des requêtes sur SIRIUS PART (?). Cette situation a conduit la Direction locale à recentrer l'activité des agents concernés sur des dossiers de contribuables indriens en attendant l'intervention prévue auprès du DDFiP du 92.

Devant la persistance de ce dysfonctionnement, FO a demandé si ce type de convention fonctionnait correctement au niveau national. Là encore, une enquête sera menée.

### 3°) BILAN DU PDCI (Plan départemental de contrôle interne) 2014 ET PRESENTATION DU PDCI 2015 :

Comme chaque année, ce plan comprend des axes d'initiative locale et d'initiative nationale.

Comme chaque année, alors que les charges de travail des chefs de service augmentent au fur et à mesure que les effectifs diminuent, le nombre de contrôles tend à diminuer. Malgré cela, le taux de restitution de ces contrôles a baissé de 8,7 %.

En 2015, la généralisation de la « géniale » application AGIR (outil partagé auquel même la Cour des Comptes pourra avoir accès) a conduit la Direction locale à réduire le nombre de contrôles d'initiative locale. Les principaux axes nationaux restent les mêmes, à savoir les contrôles de caisse et des valeurs et surtout les contrôles de traçabilité de différentes applications tels que ADONIS, FICOBA, BNDP, ALPAGE ou SIRIUS-PART classées « très sensibles »

### 4°) SITUATION BUDGETAIRE AU 31/08/2015 :

Malgré les baisses des dotations, le taux de consommation des crédits reste identique à celui de 2014 à la même date soit environ 77 %.

Ce résultat est principalement dû à la baisse du coût de l'affranchissement puisque celui-ci est déporté sur l'ESI de Limoges qui édite et expédie bon nombre d'avis des sommes à payer émises par nos collectivités.

A contrario, la ligne frais de déplacement a beaucoup augmenté en raison des nouvelles règles de remboursement qui tiennent compte de la réalité des déplacements effectués par les agents. On pourrait dire ENFIN ! Les agents ont suffisamment payé de leur poche.

Une nouvelle dépense de pas moins de 72 300€ couvrira le nouveau marché lié à l'impression pour la période 2016/2019. En effet, les différents services se verront dotés de nouveaux mopieurs (21) dont l'installation commencera dans quelques jours.

### 5°) BILAN DE LA CAMPAGNE D'EVALUATION PROFESSIONNELLE :

C'est maintenant un exercice printanier que nous connaissons tous, et qui nous laisse toujours aussi insatisfaits.

Ce n'est pas la petite nouveauté de cette année qui prévoit une réserve d'une bonification de 2 mois en plus de celle d'1 mois qui peut nous réjouir, sauf à faire appel de cette notation et d'avoir l'immense privilège de se voir crédité de la bonification suprême : la seule qui prouve votre mérite, c'est bien connu.

Toutefois, rien n'est gagné puisqu'aucun des 9 agents (1 A, 7 B et 1C) ayant formé un recours auprès de la CAPL compétente n'a décroché le bonus maximal et seuls 2 ont obtenu 1 mois de bonification.

Aucune information n'étant donnée sur les évaluations des A+, nous ne saurions vous dire s'ils subissent le même « régime » .

Les estomacs criant famine, la séance est levée à 12H35.

Rassasiés, nous reprenons les débats à 14H03.

### 6°) TRANSFERT DE L'ANTENNE DE L'OPAC :

Voilà bien un sujet qui fâche !

Cette décision a été prise durant l'été au prétexte qu'un des 2 agents officiant à l'antenne de l'OPAC était muté et ne serait peut-être pas remplacé.

La tentation était grande. Voilà donc l'agent restant rapatrié dans les locaux de la trésorerie de Châteauroux Municipale situés, comme vous le savez tous, au CDFiP de cette même ville à compter du 1<sup>er</sup> octobre.

Là où le bât blesse, c'est que, potentiellement, les 400 locataires payant en numéraire et les 250 autres payant par carte bancaire, chaque mois, prendront le même chemin.

De par sa configuration, l'accueil sur ce site est déjà extrêmement compliqué à gérer surtout en période d'échéance. On n'ose pas imaginer ce que cela donnera le mois prochain.

Le bon côté, c'est que le groupe de travail accueil qui était en état de coma que l'on croyait dépassé, sort de sa léthargie pour se réunir le 29 septembre. Espérons que ce long repos lui permettra de trouver la solution miracle pour le 1<sup>er</sup> octobre.

En attendant plusieurs solutions ont été évoquées comme un box uniquement réservé (quelques jours par mois) aux paiements des loyers par carte bancaire. La bonne nouvelle, c'est que nous avons le TPE (celui de feu la trésorerie de Levroux). Mais sera-t-il programmé et installé pour le 1<sup>er</sup> octobre ? Nous n'en savons rien.

Mais tout cela n'est sûrement pas innocent. Devant tant de cafouillage, le but est tout simplement de décourager les usagers de venir payer en numéraire.

Qu'on se le dise, qu'on le crie sur la place publique, le ministère des Finances ne veut plus d'espèces sonnantes et trébuchantes ! Tant pis pour ceux de nos concitoyens à qui les banques ne font pas confiance. Ou tant pis pour l'OPAC qui peut craindre une baisse de ses recouvrements.

Pour toutes ces incertitudes, FO s'est abstenu.

#### 7°) MODALITES DE GESTION DE L'ENCAISSE :

Depuis début juillet, après d'âpres négociations avec la Banque Postale, les postes comptables ne peuvent plus dégager que 1 à 2 fois par semaine à des jours et heures déterminés.

La 1ère conséquence est la sécurité qui se trouve remise en cause puisque les dégagements se font le même jour, à la même heure. N'importe qui pourrait remarquer cette régularité et ainsi prévoir plus facilement une agression. Cela va à l'encontre des préconisations des services de police et de gendarmerie que les chefs de poste concernés ont rencontrés .

Une autre conséquence est le dépassement fréquent du plafond d'encaisse attribué à chaque Comptable qui met en jeu sa responsabilité en cas de vol.

Conscient de ce problème, notre Directeur a proposé à la Direction Générale d'abandonner la notion de plafond d'encaisse par une notion de plancher d'encaisse. En attendant une modification de la réglementation en cours, espérons qu'aucun incident n'interviendra.

#### 8°) BILAN DE LA CAMPAGNE DECLARATIVE D'IMPOT SUR LE REVENU :

Les statistiques ont été faites du 7 avril au 19 mai pour ce qui concerne la « campagne papier » et du 20 mai au 2 juin pour ce qui concerne la « campagne internet ».

Il est à noter qu'au 17 avril seulement 26 % des déclarations avaient été distribuées par la Poste. Les 10 premiers jours de la campagne ne sont donc pas révélateurs.

Les chiffres fournis par la Direction, après agrégation des données transmises par les services, laissent apparaître des baisses de fréquentations tellement importantes que l'on peut légitimement s'interroger.

En effet, il aurait été constaté une baisse de l'accueil physique de 23,5 % et une baisse de l'accueil téléphonique de 33,17 %.

La raison invoquée par la Direction est principalement la semaine de vacances scolaires tombant dans cette période. Nous sommes rassurés de savoir que 23,5 % des contribuables (au moins) avaient les moyens de partir en vacances. Espérons qu'ils n'ont pas dépensé le montant des impôts à payer.

Notre analyse n'est pas forcément la même.

En effet, la baisse de fréquentation est certainement due, dans les trésoreries et dans les petits centres, aux horaires d'ouverture restreints depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, ou encore au découragement que ressentent les contribuables devant des files d'attente aussi longues « qu'un jour sans pain ».

L'explication, pour l'accueil téléphonique est tout aussi simple. Les agents en réception ne peuvent pas répondre au téléphone. Marianne a dû s'arracher les cheveux car le nombre d'appels non aboutis a très certainement explosé. Mais, comme il est impossible de les comptabiliser, nous ne saurons jamais combien de personnes se sont lassées d'entendre la même sonnerie, d'autant plus que la messagerie ne fonctionnait pas. L'histoire ne le dira pas et seuls les chiffres bruts, implacables, subsisteront : -33 %.

Devant l'inquiétude exprimée par les représentants du personnel sur les conséquences que ces statistiques pourraient avoir en matière de suppression d'emplois, le Directeur a affirmé qu'il n'y avait pas de relations de cause à effet.

En tout état de cause, pour la Direction, cette campagne s'est bien déroulée. Elle se félicite, en particulier, de la saisie de ces déclarations qui a été faite dans les délais impartis. Même si une légère progression de la télédéclaration a pu être constatée, les collègues concernés n'étant pas des machines, on se demande comment ils ont pu réaliser ce petit miracle en étant de moins en moins nombreux !

#### 9°) QUESTIONS DIVERSES :

\*Ex logement de fonction de la Direction : des études sont toujours en cours pour reloger la délégation des services sociaux, le médecin de prévention et l'assistance sociale. A cette occasion, le Directeur aurait eu l'assurance que la délégation des services sociaux serait maintenue dans l'Indre.

\*Sans nouvelles d'un éventuel arrivant en remplacement du responsable du SIP-E d'Issoudun, un intérim sera constitué. Il existerait un candidat dans le département. Nous en saurons plus lors du prochain mouvement des IDIV intervenant fin novembre. Au delà du responsable cité, il existe un très gros déficit en personnel sur les 2 entités du CDFiP .

\*Nous avons à nouveau demandé le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> septembre après affectation des nouveaux arrivants. Nous sommes obligés de réitérer cette demande à chaque réunion alors qu'il y a quelques années il était communiqué tous les mois aux organisations syndicales. C'est un document important qui nous permet d'être vigilants sur la situation des postes et services et de renseigner les agents pour leurs demandes de mutation ou de changement d'affectation.

Les questions diverses étant épuisées, le CTL s'est terminé à 17h 05

Syndicat National FORCE OUVRIÈRE des Finances Publiques Section de l'Indre  
Secrétaire départementale : **Sylviane RENAUD**  
Centre des Finances Publiques de Buzançais  
9 avenue de la République  
36500 BUZANCAIS  
Tél : 02.54.84.24.25 Mail : [sylviane.renaud@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sylviane.renaud@dgfip.finances.gouv.fr)  
Notre site internet local : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/03>